

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 21 Mars 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Port-Aubin de la Commune déléguée de Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Roger DEGAS, Mme Claire FONTAGNERES, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, Mme Véronique PUJOL, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, Mme Chantal PERNEGRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Philippe POHER, Mme Véronique LATOURNERIE (arrivée à 20h), M. Santiago COMPADRE, M. Laurent MOUILLAC, M. Jean-Pierre FABAREZ (arrivé à 20h05), M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU (arrivé à 20h05), Mme Virginie BUSTILLO

Représentés : M. Allan SICHEL (procuration à M. Claude BERNIARD) Mme Eliane SARNAC (procuration à Mme Sophie MARTIN)

Excusé : M. Hoël BRU

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Laurent MOUILLAC, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (07/03/2017) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- mise à jour des indemnités de fonction des élus

Le Conseil Municipal, à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne son accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

En préambule, Monsieur Boucher fait une présentation générale d'un budget communal et de son fonctionnement.

C_2017_2903_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

C.C.A.S. de la Commune historique de Cantenac

COMPTE DE GESTION 2016 dressé par M. HOGREL, RECEVEUR - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE, à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur pour l'ancien CCAS de la Commune historique de Cantenac, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

T_2017_2903_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
TRANSPORT SCOLAIRE de la Commune historique de Cantenac
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roger DEGAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Eric BOUCHER, ancien Maire de la Commune fondatrice de Cantenac, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		7 011.27 €	24 184.17 €		24 184.17 €	7 011.27 €
Opération de l'exercice	26 111.69 €	19 100.42 €	0.00 €	24 184.17 €	26 111.69 €	43 284.59 €
Totaux	26 111.69 €	26 111.69 €	24 184.17 €	24 184.17 €	50 295.86 €	50 295.86 €
Résultats de clôture		0.00 €		0.00 €		0.00 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	26 111.69 €	26 111.69 €	24 184.17 €	24 184.17 €	50 295.86 €	50 295.86 €
Résultats définitifs		0.00 €		0.00 €		0.00 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Constate** qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Eric BOUCHER revient en séance

T_2017_2903_02 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
TRANSPORT SCOLAIRE de la Commune historique de Cantenac
COMPTE DE GESTION 2016 dressé par M. HOGREL, RECEVEUR - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 de l'ancien Transport Scolaire de la Commune historique de Cantenac,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour l'ancien Transport Scolaire de la Commune historique de Cantenac;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE, à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017_2903_01 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
COMMUNE historique de MARGAUX
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Serge FOURTON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Claude BERNIARD, ancien Maire de la Commune fondatrice de Margaux, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		239 305.57 €	25 715.88 €		25 715.88 €	239 305.57 €
Opération de l'exercice	1 079 980.17 €	1 166 572.27 €	460 968.08 €	556 625.12 €	1 540 948.25 €	1 723 197.39 €
Totaux	1 079 980.17 €	1 405 877.84 €	486 683.96 €	556 625.12 €	1 566 664.13 €	1 962 502.96 €
Résultats de clôture		325 897.67 €		69 941.16 €		395 838.83 €
Restes à réaliser			21 425.11 €	0.00 €	21 425.11 €	0.00 €
Totaux cumulés	1 079 980.17 €	1 405 877.84 €	508 109.07 €	556 625.12 €	1 588 089.24 €	1 962 502.96 €
Résultats définitifs		325 897.67 €		48 516.05 €		374 413.72 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Claude BERNIARD revient en séance.

2017_2903_02 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
COMMUNE historique de MARGAUX
COMPTE DE GESTION 2016 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de l'ancienne Commune de Margaux,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour l'ancienne Commune de Margaux ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE, à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, pour l'ancienne Commune de Margaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017_2903_03 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
COMMUNE historique de CANTENAC
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Roger DEGAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Eric BOUCHER, ancien Maire de la Commune fondatrice de Cantenac, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		216 706.32 €		268 987.99 €		485 694.31 €
Opération de l'exercice	784 648.51 €	888 376.84 €	632 178.62 €	379 115.55 €	1 416 827.13 €	1 267 492.39 €
Totaux	784 648.51 €	1 105 083.16 €	632 178.62 €	648 103.54 €	1 416 827.13 €	1 753 186.70 €
Résultats de clôture		320 434.65 €		15 924.92 €		336 359.57 €
Restes à réaliser			92 390.00 €	52 181.00 €	92 390.00 €	52 181.00 €
Totaux cumulés	784 648.51 €	1 105 083.16 €	724 568.62 €	700 284.54 €	1 509 217.13 €	1 805 367.70 €
Résultats définitifs		320 434.65 €		24 284.08 €		296 150.57 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur Eric BOUCHER revient en séance.

2017_0903_04 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
COMMUNE historique de CANTENAC
COMPTE DE GESTION 2016 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 de l'ancienne Commune de Cantenac,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour l'ancienne Commune de Cantenac ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE, à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur pour l'ancienne Commune de Cantenac, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2017_2903_05 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
COMMUNES historiques de MARGAUX et de CANTENAC
COMPTABILITÉ 2016 - Affectation des Résultats de la Section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claude BERNIARD, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 des anciennes Communes de Margaux et de Cantenac,

* **DECIDE**, à 25 voix pour, 0 contre, 0 abstention, de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice financier de l'année 2016 des anciennes Communes de Margaux et de Cantenac ainsi qu'il suit :

Commune historique de Margaux	
- Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	86 592.10 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	239 305.57 €
Résultat de clôture à affecter	325 897.67 €
- Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	95 657.04 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	-25 715.88 €
Résultat comptable cumulé (R 001 ou D 001)	69 941.16 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	21 425.11 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	0.00 €
Solde des restes à réaliser :	-21 425.11 €
Excédent de financement :	48 516.05 €

Commune historique de Cantenac	
- Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	103 728.33 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	216 706.32 €
Résultat de clôture à affecter	320 434.65 €
- Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-253 063.07 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	268 987.99 €
Résultat comptable cumulé (R 001 ou D 001)	15 924.92 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	92 390.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	52 181.00 €
Solde des restes à réaliser :	-40 209.00 €
(B) Besoins réel de financement :	24 284.08 €

Cumul des Communes historiques de Margaux et de Cantenac	
- Excédent de financement cumulé pour la section d'investissement	24 231.97 €
. Excédent de financement de Margaux : 48 516.05 €	
. Besoin de financement de Cantenac : 24 284.08 €	
- Affectation des résultats de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 106)	0.00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 106)	0.00 €
SOUS TOTAL (R 106)	0.00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1) (Margaux : 325 897.67 € et Cantenac : 320 434.65 €)	646 332.32 €
TOTAL (A1)	646 332.32 €

- Transcription budgétaire de l'affectation des résultats 2016 sur le BP 2017 Margaux-Cantenac	
Section de Fonctionnement	
Dépenses D002 : (déficit reporté)	
Recettes R002 : (excédent reporté)	646 332.32 €
Section d'Investissement	
Dépenses D001 : (solde d'exécution N-1)	
Recettes R001 : (solde d'exécution N-1) (Margaux 69 941,16 + Cantenac 15 924,92)	85 866.08 €
R1068 : (excédent de fonctionnement capitalisé)	0.00 €

Madame Véronique LATOURNERIE arrive en séance.

2017_2903_06 : FINANCES LOCALES - Fiscalité
TAXES LOCALES DIRECTES 2017 - Vote des taux - Décision

Vu l'arrêté préfectoral du 17 Novembre 2016 portant création de la Commune nouvelle de Margaux-Cantenac

Considérant que les Communes nouvelles dont l'arrêté préfectoral de création a été pris après le 1^{er} octobre 2016 n'auront d'effet sur le plan fiscal qu'au 1^{er} Janvier 2018,

Considérant que le Conseil Municipal peut fixer des taux différents sur les Communes fondatrices sur l'année 2017 qui constitue une année de transition fiscale,

Vu les états 1259 COM notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2017 des 2 Communes fondatrices,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

* **DECIDE** de reconduire, pour 2017, les taux respectifs de chacune des 2 Communes fondatrices, à savoir :

	Communes fondatrices	
	Margaux	Cantenac
Taxe d'habitation	13.72 %	14.01 %
Taxe foncière (bâti)	16.25 %	14.98 %
Taxe foncière (non bâti)	44.69 %	29.20 %

Monsieur Sébastien LARRIEU puis Monsieur Jean-Pierre FABAREZ arrivent en séance.

2017_2903_07 : FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
BUDGET PRIMITIF 2017 - Vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

* **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	646 332.32 €
013	Atténuations de charges	28 000.00 €
70	Produits des services	120 352.00 €
73	Impôts et taxes	1 309 968.00 €
74	Dotations et participations	429 150.00 €
75	Autres produits gestion courante	51 500.00 €
76	Produits financiers	292.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000.00 €
Total		2 615 594.32 €

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	661 200.00 €
012	Charges de personnel	1 072 592.04 €
023	Virement à la section d'investissement	600 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	206 650.00 €
dont 6574	<i>Subvent. de fonctionnement aux associations</i>	27 680 €
	- <i>Allegro Vocal</i>	1 700 €
	- <i>Bouge Ton Cœur</i>	2 000 €
	- <i>CMS (Foot)</i>	3 000 €
	- <i>Club Les Jours Heureux</i>	450 €
	- <i>Comité des Fêtes</i>	3 000 €
	- <i>Dojo Margaux</i>	1 300 €
	- <i>E.S.M. Danse</i>	700 €
	- <i>FNACA</i>	400 €
	- <i>Gymnastique volontaire</i>	200 €
	- <i>Marojallia</i>	850 €
	- <i>Les Amis d'Anatole (SPA Pauillac)</i>	380 €
	- <i>Sapeurs Pompiers</i>	1 200 €
	- <i>Sports-Loisirs Margaux</i>	1 200 €
	- <i>Syndicat de chasse</i>	700 €
	- <i>Margo' Loulous</i>	800 €
	- <i>Tennis Club</i>	1 300 €
	- <i>UNC</i>	400 €
	- <i>Margaux Saveurs</i>	2 400 €
	- <i>AITO Self Défense</i>	400 €
	- <i>Ptits Choux Loulous Doudous</i>	200 €
	- <i>APE Cantenac</i>	800 €
	- <i>La Bibliothèque de Cantenac</i>	1 000 €
	- <i>ALAC</i>	2 000 €
	- <i>CANTU DANSES</i>	1 300 €
dont 657362	<i>Subvention au CCAS</i>	15 000 €
66	Charges financières	30 687.48 €
042	Opérations d'ordre entre sections	44 464.80 €
Total		2 615 594.32 €

Section d'investissement :

Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
001	excédent d'exécution d'investissement reporté	85 866.08 €
021	Virement de la section de fonctionnement	600 000.00 €
024	Produits des cessions	247 000.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	126 717.00 €
13	Subventions d'investissement reçues	324 884.00 €
138	Groupement de collectivités	56 404.00 €
16	Emprunts	100 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	44 464.80 €
Total		1 585 335.88 €

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	80 496.46 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	19 298.25 €
204	Subventions d'équipement versées	34 250.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 421 291.17 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	30 000.00 €
Total		1 585 335.88 €

* **PRECISE** que le budget de l'exercice 2017 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2016 des Communes historiques de Margaux et de Cantenac,

* **PRECISE** que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;

2017_2903_08 : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE**FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION du MAIRE, des ADJOINTS, du CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE et du MAIRE DELEGUE – Mise à jour**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03.01.2017 fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, du Conseiller Municipal délégué et du Maire délégué,

Vu le décret n°2017-85 du 26.01.2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23.12.1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret 85-1148 du 24.10.1985 modifié,

Monsieur le Maire précise que dans cette délibération il est fait référence à l'indice brut maximal 1015 ; or suite au décret précité l'indice brut terminal a augmenté.

Aussi, il convient de redélibérer en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale mais sans préciser cet indice, les taux restant inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 28 voix pour, 0 contre, et 0 abstention :

* **DECIDE** d'attribuer, avec effet rétroactif au 01.01.2017, les indemnités de fonctions comme indiqué ci-dessous :

. Pour la Commune nouvelle

Nom de l'élu	Nature du mandat	% de l'indice brut terminal	Montant de l'indemnité (au 01.03.2017)
BERNIARD Claude	Maire	39 %	1 509.55 €
DEGAS Roger	Adjoint au Maire	15,5 %	599.95 €
FONTAGNERES Claire	Adjointe au Maire	15,5 %	599.95 €
FOURTON Serge	Adjoint au Maire	15,5 %	599.95 €
MARTIN Sophie	Adjointe au Maire	15,5 %	599.95 €
MOREAU Guy	Adjoint au Maire	15,5 %	599.95 €
PICONTO Michel	Adjoint au Maire	15,5 %	599.95 €
PUJOL Véronique	Adjointe au Maire	15,5 %	599.95 €
GAY Jean-Marie	Conseiller municipal délégué	9,5 %	367.71 €
Total mensuel			6 076.94 €
Montant de l'enveloppe globale autorisée			6 135.00 €

. Pour la Commune déléguée

Nom de l'élu	Nature du mandat	% de l'indice brut terminal	Montant de l'indemnité (au 01.03.2017)
BOUCHER Eric	Maire délégué	30 %	1 161.19 €
Total mensuel			1 161.19 €
Montant de l'enveloppe globale autorisée			1 664.38 €

* **INDIQUE** que les indemnités de fonction seront :

- payées mensuellement
- automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la réglementation (notamment la valeur du point de l'indice, l'indice brut terminal, ...).

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL**Compte rendu – période du 07.03.2017 au 29.03.2017***** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
05/2017	M. Mme LEGROS Jérémie	11 rue Camille Godard, Cantenac	bâti sur terrain propre	09/03/2017	renonciation
06/2017	M. Mme SOLANA Stéphane	30 rue Corneillan, Cantenac	bâti sur terrain propre	16/03/2017	renonciation

07/2017	M. Mme BIASON Denis	6 bis Cours Pey Berland	bâti sur terrain propre	16/03/2017	renonciation
08/2017	M. Mme BARBÉ Ariel	22 route du Port d'Issan, Cantenac	bâti sur terrain propre	16/03/2017	renonciation

*** Autres Décisions prises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

⇒ **2017_01 du 7 Mars 2017** – Location logement 1 Bis Rue Camille Godard, Cantenac – Monsieur Alfonso GALIANO GARZON - Modification du contrat à partir du 01.03.2017 (10 € pour provisions sur charges)

⇒ **2017_02 du 7 Mars 2017** – Occupation à titre précaire Logement 1 Rue Camille Godard, Cantenac – Monsieur Fabrice BERGES à partir du 01.04.2017 pour 6 mois à 400 € mensuel.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **GT environnement** : Madame PERNEGRE fait un compte rendu en expliquant notamment les aménagements futurs à la déchetterie d'Arsac.

⇒ **Commission « bâtiments – accessibilité – sécurité »** : M. FOURTON fait part de l'avancée des travaux en ce qui concerne le Document Unique en précisant l'effort fait pour la formation notamment au niveau sécurité/prévention (PSC1, FCO, CACES nacelle et engin de chantier,) et le Plan Communal de Sauvegarde.

⇒ **Produits phytosanitaires** : une réflexion sera menée pour trouver une alternative à leur utilisation par le service technique.

⇒ **AVTV du 21 mai 2017** : un appel à candidature est lancé pour **recruter des bénévoles** pour cette manifestation.

⇒ M. DEGAS est félicité pour ses **40 ans de mandat d'élus**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10